

Conseil communautaire du 06 mai 2021**DÉLIBÉRATION N°2021-CC-2S-DDH-22****MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Jeudi 06 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - Mme CELINI Nadia – BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmery - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - MM. FRAIR Jules Joël - GRANDISSON Mariane - Mmes HUGUES Valérie - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick.

EXCUSES : MM. BAPTISTE Christian - M. HOTIN Michel Eloi - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (Procuration à Mme PAULON Nina Valentine) – LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric (Procuration à Mme JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Cédric CORNET) - Mme VIROLAN Jocelyne (Procuration à Mme HUGUES Valérie).

ABSENTS : M. PIERRE-JUSTIN Patrice - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien - MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 30

Conseillers représentés : 4

Date de la convocation :	30 Avril 2021
Date d'affichage :	30 Avril 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	34
Secrétaire de séance :	Mme SOLVAR épouse SINIVASSIN Nicole

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale – article 34 ;

Vu la délibération N°2020-CC-11S-DDH-82 du 23 décembre 2020 relative à la « mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant » ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 19 mars 2020 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'ajuster les postes aux besoins réels de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu le rapport de Mme La Vice-Présidente de la Commission Développement Humain et Égalité Femmes-Hommes et après en avoir débattu,

Le tableau des effectifs (ou des emplois) est un outil incontournable de la gestion du personnel.

Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Les contrats aidés (CUI-CAE...) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de postes et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des effectifs de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Depuis la création de la CARL en 2015, les effectifs ont été modifiés et ont fait l'objet de plusieurs délibérations.

L'organisation actuelle et le fonctionnement des services permettent d'avoir une vision plus affinée et précise des effectifs nécessaires et conduit de ce fait, dans le cadre des réussites à concours potentielles au sein de l'établissement à adapter le tableau des effectifs aux besoins identifiés.

Il est ainsi proposé à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CRÉATIONS :

- 2 Rédacteurs territoriaux
- 2 Rédacteurs territoriaux principaux 2^{ème} classe
- 2 Techniciens territoriaux
- 2 Techniciens territoriaux principaux 2^{ème} classe
- 2 Attachés territoriaux
- 2 Ingénieurs territoriaux

Soit 12 créations.

Il est également proposé de procéder à la **mise à jour annuelle du tableau des effectifs** et ce, au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Et après en avoir débattu,

Par 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE :

ARTICLE 1er : D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15 mai 2021 (*annexe 1*) ;

ARTICLE 2 : De procéder à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs, au plus tard le 31 décembre ;

ARTICLE 3 : Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, chapitre 012,

ARTICLE 4 : Autorise en conséquence le Président et Madame la Comptable publique à procéder à l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

**Fait et délibéré ce jour
Pour extrait conforme,**

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT,**


Cédric CORNET



TABLEAU DES EMPLOIS PAR GRADES (Annexe 1)

FILIERE ADMINISTRATIVE	EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		NON POURVUS																										
			TC	TNC	Titulaires		Non Titulaires																										
					TC	TNC	TC	TNC																									
Directeur Général des Services 40 000 à 150 000 Hab	A	0	1	0	1	0	0	0																									
									A	5	0	4	0	0	1	0																	
																	A	1	0	0	1	0	0										
																								A	1	0	0	0	1	0			
																															A	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1	1	0	0	0	0	0																									
									A	1	0	0	0	0	1	0																	
																	A	8	0	2	0	0	6	0									
																									A	20	0	6	0	4	0	10	0
FILIERE ANIMATION	B	10	0	0	4	0	0	0																									
									B	1	0	0	0	0	1	0																	
																	B	10	0	4	0	0	6	0									
																									B	10	0	3	0	0	7	0	
																																	B
TOTAL	C	109	2	2	48	0	5	0																									
									C	2	0	0	0	0	2	0																	
																	C	13	0	2	0	0	11	0									
																									C	33	2	26	0	0	7	2	
																																	C



ID : 971-200041507-20210506-2021CC3SDDH22-DE

FILIÈRE TECHNIQUE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		DELIBERATIONS	EFFECTIFS POURVUS		NON POURVUS			
		TC	TNC		Titulaires		Non Titulaires			
					TC	TNC	TC	TNC		
Adjoint d'animation	C	3	0	(1) CC-2015-6S-DRH-48 du 17 décembre 2015 (2) 2017-CC-2017-5S-DRH-24 du 17 mai 2017 (1) CC-2017-8S-DRH-45 du 21 septembre 2017	2	0	0	0	1	0
TOTAL		5	0		2	0	0	0	3	0
Emploi fonctionnel de Directeur général des Services techniques	A	1	0	CC-2016-5S-DRH-15 du 26 mai 2016 (1) modifié 2017-CC-7S-DRH-30 du 18 juillet 2017	0	0	0	0	1	0
Ingénieur en chef	A	1	0	CC-2016-5S-DRH-15 du 26 mai 2016	0	0	0	0	1	0
Ingénieur hors classe	A	1	0	2020-CC-11S-DDH-82 du 23 décembre 2020	0	0	0	0	1	0
Ingénieur principal	A	6	0	(1) CC-2015-3S-DRH-18 du 14 avril 2015 (1) CC-2016-6S-DRH-22 du 27 juin 2016 (2) CC-2017-1S-DRH-02 du 26 janvier 2017 (1) 2017-CC-2017-5S-DRH-24 du 17 mai 2017 (2) 2020-CC-11S-DDH-82 du 23 décembre 2020	2	0	0	0	4	0
Ingénieur territorial	A	8	0	(1) 2017-CC-2017-5S-DRH-24 du 17 mai 2017 (2) 2020-CC-6S-DDH-48 du 1er septembre 2020 (3) 2021-CC-2S-DDH-18 du 19 mars 2021 2 créations	1	0	0	0	7	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	2019-CC-8SDBR-60 du 19 décembre 2019	0	0	0	0	1	0
Technicien principal de 2 ^e classe	B	4	0	(2) CC-2015-3S-DRH-18 du 14 avril 2015 (1) 2020-CC-6S-DDH-48 du 1er septembre 2020 2 créations	0	0	0	0	4	0
Technicien territorial	B	6	0	(1) CC-2016-5S-DRH-15 du 26 mai 2016 (3) 2021-CC-2S-DDH-18 du 19 mars 2021 2 créations	0	0	0	0	6	0
Agent de maîtrise	C	6	0	(2) 2018-CC-8S-DDH-56 du 13 décembre 2018 (4) 2019-CC-8SDBR-60 du 19 décembre 2019	2	0	0	0	4	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0	2019-CC-8SDBR-60 du 19 décembre 2019 (2)20	0	0	0	0	3	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	16	0	(1) CC-2015-6S-DRH-48 du 17 décembre 2015 (1) CC-2017-3S-DRH-17 du 13 avril 2017 (1) CC-2017-1S-DRH-02 du 26 janvier 2017 (12) CC-2018-8S-DDH-56 du 13 décembre 2018 (3) 2020-CC-11S-DDH-82 du 23 décembre 2020 (2) 2021-CC-2S-DDH-18 du 19 mars 2021	7	0	0	0	9	0
Adjoint technique	C	32	2	(16) CC-2015-6S-DRH-48 du 17 décembre 2015 (2) CC-2016-5S-DRH-15 du 26 mai 2016 (4) CC-2016-7S-DRH-28 du 19 août 2016 (7) CC-2016-8S-DRH-34 du 18 octobre 2016 (5) CC-2017-1S-DRH-02 du 26 janvier 2017 (2) 2021-CC-2S-DDH-18 du 19 mars 2021	27	1	0	0	5	1
TOTAL		85	2		39	1	0	0	46	1
*TC : Temps complet										
*TNC : Temps non complet										
Contrats d'apprentissage										